

7 janvier 2021 ▪ Vol. 49 # 10

## MOT DU PRÉSIDENT

---



Pour commencer, laissez-moi vous souhaiter une belle et bonne année 2021, de la santé évidemment, mais n'oublions surtout pas du bonheur! En espérant avoir également un gouvernement à l'écoute de son personnel et qui négocie de bonne foi dans l'optique d'avoir un règlement de notre nouvelle convention collective, à la hauteur de nos attentes et des besoins identifiés dans les milieux. Qui a dit qu'une fois l'année 2020 terminée, tout reviendrait à la normale... émeute aux États-Unis, progression de la pandémie, couvre-feu au Québec... Ouf!

Heureusement, les annonces touchant le milieu de l'éducation, qui étaient attendues avec appréhension, se sont révélées, somme toute, assez satisfaisantes. Une chance, considérant que ce sont encore des annonces à la dernière minute. C'est une bonne nouvelle pour les plus jeunes du primaire pour qui l'enseignement à distance est plus difficile et, évidemment, les enseignants préfèrent être en présentiel avec leurs élèves. Pour le secondaire, une semaine de plus en enseignement à distance se conçoit dans la situation actuelle. Dans le dossier de la mise en œuvre des mesures de sécurité, le resserrement pour le port du masque pour les élèves est également une bonne chose selon moi. La propagation dans les écoles provient principalement des élèves. Il reste maintenant à attendre la conférence de presse du ministre Roberge prévue demain. Tout le dossier des enjeux liés à la qualité de l'air devrait être soulevé. On nous prévoit de l'aide pour la réussite des élèves et par rapport à la santé mentale des jeunes. Il doit également traiter d'une réorganisation scolaire, tant du côté pédagogique que de celui de l'évaluation.

Le ministre répondra-t-il favorablement aux demandes de la Fédération, soit d'élaguer le contenu des programmes pour s'en tenir aux savoirs essentiels. En ce qui concerne l'évaluation, toute la modulation en lien avec la pondération ne fait que déplacer le problème. Il faut revoir la structure de l'année pour réduire la pression de l'évaluation et mettre l'accent sur le jugement des enseignants en fin d'année. Les évaluations doivent être au service des apprentissages.

C'est une année exceptionnelle qui demande des ajustements exceptionnels. Nous devons accompagner des élèves à travers une pandémie. Au lieu de seulement voir les échecs basés sur les habitudes attendues, mettons plutôt l'accent sur les apprentissages et la progression des élèves.

Vous travaillez déjà fort pour atténuer le plus possible les retards. Ce sera ensuite au gouvernement à investir dans les services.

J'en profite pour vous rappeler qu'une assemblée générale extraordinaire est prévue le mardi 19 janvier 2021. Vous avez un article sur ce sujet dans ce bulletin.

Bon retour et encore une fois, bonne année 2021!



Jean-François Boivin, président

---

## DÉPART À LA RETRAITE

Si vous avez l'intention de prendre votre retraite au cours des prochains mois, il est important d'en aviser la CARRA environ trois mois avant la date prévue pour votre départ, afin de vous assurer du traitement adéquat de votre dossier. Trois mois, c'est le délai minimum que demande la CARRA pour s'assurer qu'il n'y aura pas de retard dans le versement de votre premier chèque de rente de retraite.

Les renseignements qui servent à déterminer si vous êtes admissible à une retraite se retrouvent sur l'État de participation que vous recevez de Retraite Québec. La date à laquelle vous êtes admissible sans pénalité y est aussi mentionnée.

Vous devez avoir 55 ans ou atteindre 35 années de service aux fins d'admissibilité afin de pouvoir accéder à votre retraite. Le tableau suivant vous donne le détail de ces critères.

**Sans réduction (premier critère atteint) :**

- 60 ans d'âge  
**OU**
- 35 années de services\*  
**OU**
- Total de 90 (60 ans + service\*)

**Avec réduction de 6 %/an :**

55 ans d'âge et moins de 35 années de services\*

\* Service reconnu aux fins de l'admissibilité

C'est l'employeur qui s'occupe de mettre en marche le processus menant au versement de votre rente et c'est donc le Centre de services scolaire que vous devez informer de votre intention de

prendre votre retraite. Pour ce faire, vous devez communiquer avec Mme Marie Imbeault du Service des ressources humaines (418 698-5000, poste 5254).

## RQAP

En octobre dernier, le projet de loi 51 fut adopté. Cette loi vise principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail. Il y a beaucoup de changements, notamment pour l'adoption, en ajoutant 13 semaines de prestations d'accueil et de soutien partageables. De plus, en ce qui concerne les parents biologiques, il y a l'ajout de 3 ou 4 semaines (selon le régime) si les deux parents prennent 4 ou 8 semaines de congés parentaux chacun. Pour voir les principaux changements apportés, consultez les tableaux ci-dessous.

Type de prestations	Modifications au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (PL n° 51)
<b>Naissance - Parents biologiques</b>	
Régime de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 18 semaines de prestations de maternité exclusives (70 %)</li> <li>○ 5 semaines de prestations de paternité exclusives (70 %)</li> <li>○ 32 semaines de prestations parentales partageables (7 à 70 % et 25 à 55 %)</li> <li>○ Ajout de 4 semaines à 55 % si les deux parents prennent d'abord chacun 8 semaines de prestations partageables (2 x 8)</li> </ul>
Régime particulier	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 15 semaines de prestations de maternité exclusives (75 %)</li> <li>○ 3 semaines de prestations de paternité exclusives (75 %)</li> <li>○ 25 semaines de prestations parentales partageables (75 %)</li> <li>○ Ajout de 3 semaines à 75 % si les deux parents prennent chacun 6 semaines de prestations partageables (2 x 6)</li> </ul>

Type de prestations	Modifications au 1 <sup>er</sup> décembre 2020 (PL n° 51)
<b>Adoption</b>	
Régime de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 x 5 semaines de prestations d'adoption exclusives à chaque parent (70 %)</li> <li>○ 32 semaines de prestations d'adoption partageables (7 à 70 % et 25 à 55 %)</li> <li>○ 13 semaines de prestations d'accueil et de soutien partageables (70 %)</li> <li>○ Ajout de 4 semaines à 55 % si les deux parents prennent d'abord chacun 8 semaines de prestations partageables (2 x 8)</li> </ul>
Régime particulier	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 x 3 semaines de prestations d'adoption exclusives à chaque parent (75 %)</li> <li>○ 25 semaines de prestations d'adoption partageables (75 %)</li> <li>○ 12 semaines de prestations d'accueil et de soutien (75 %)</li> <li>○ Ajout de 3 semaines à 75 % si les deux parents prennent chacun 6 semaines de prestations partageables (2 x 6)</li> </ul>

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples informations.

Toutes les personnes qui n'ont pas participé à la campagne se verront accorder une adhésion par équivalence. SSQ vous fera parvenir une lettre qui précisera les protections qui vous seront octroyées, ainsi que la façon de procéder afin d'apporter des modifications. Vous disposerez d'une période de grâce de 60 jours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour apporter des modifications. Les changements faits pendant cette période de 60 jours seront rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et devront être effectués auprès du Centre de services.

### PROCÉDURE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

---

Le mardi 19 janvier 2021 se tiendra une assemblée générale extraordinaire. Selon nos Statuts et règlements, vous devez obligatoirement être membre pour assister et voter lors d'une assemblée générale.

Comme la réunion se fera de façon virtuelle avec Zoom, nous vous demandons de **vous inscrire avant le vendredi 15 janvier à 16 h**. Vous avez dû recevoir, par courriel, de votre personne déléguée, un lien pour le faire. Si ce n'est pas le cas, vérifiez auprès d'elle ou communiquez avec Isabelle Langlois, au SES : [ilanglois@sessaguenay.net](mailto:ilanglois@sessaguenay.net).

Lors de l'inscription, vous devrez indiquer : nom, prénom, numéro de téléphone et l'école ou centre où vous travaillez. Si vous êtes une personne suppléante et que vous n'êtes pas rattachée à une école, vous inscrirez : suppléant(e). Une adresse courriel vous sera également demandée. Veuillez noter que le courriel que vous inscrirez lors de l'inscription sera celui sur lequel vous recevrez le lien pour assister à la réunion.

Nous vous rappelons que pour obtenir le lien de la réunion, vous devez vous inscrire. Si vous rencontrez un problème pour le faire ou que vous avez dépassé la date limite, veuillez communiquer avec nous au 418 549-8523 ou au [ses@lacsq.org](mailto:ses@lacsq.org).

Si vous n'avez jamais utilisé la plateforme Zoom, allez consulter le Guide du participant, disponible sur notre site Internet sous l'onglet Centre de documentation, Renseignements utiles. Nous vous expliquons, entre autres, comment l'installer et tester votre micro et vos haut-parleurs.

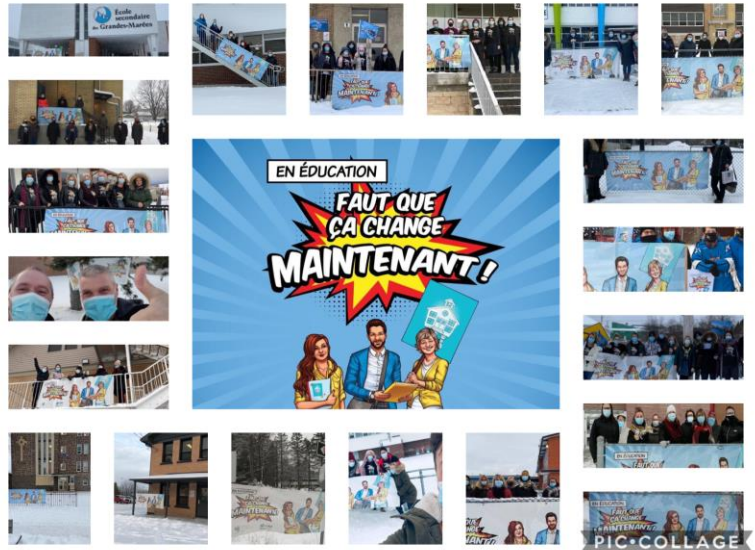
Nous vous attendons en grand nombre!

---

## ACTION-MOBILISATION

Nous vous souhaitons une bonne année 2021, qui, souhaitons-le, permettra d'améliorer nos conditions de travail tout en augmentant nos salaires afin de suivre minimalement l'augmentation de l'inflation. Pour ce faire, **nous devons TOUS être solidaires** face au gouvernement qui refuse de négocier de bonne foi! Voici donc les grands enjeux de la négociation :

- ⊗ Une composition de la classe offrant des conditions propices à un enseignement et à des apprentissages de qualité;
- ⊗ Des services aux élèves correspondant à leurs besoins;
- ⊗ Une tâche humainement supportable;
- ⊗ Une réduction du niveau de précarité et de meilleures conditions d'insertion professionnelle afin que la relève ne quitte pas massivement la profession et que les plus expérimentés y restent;
- ⊗ Une reconnaissance de leur profession à sa juste et pleine valeur, particulièrement quant à la rémunération.



Votre participation aux moyens de pression est essentielle. Voici les moyens de pression qui sont toujours en application :

- ⊗ Invasion numérique : [negociation.lacsq.org/outils-et-telechargements/fse/](https://negociation.lacsq.org/outils-et-telechargements/fse/)
- ⊗ Port du t-shirt les jeudis (même en télétravail)
- ⊗ Ne touche pas à mes pédagogos!
- ⊗ On se déconnecte!

**Pour que des moyens de pression soient efficaces,  
votre appui et votre soutien sont primordiaux!**

---

## AGENDA

- **Assemblée générale extraordinaire**

*Mardi, 19 janvier 2021, début de la réunion : 18 h 30, en Zoom*

*Vous pourrez vous brancher dès 17 h 30.*